

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 44

Artikel: Jacques la Pive
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201610>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 Grand-théâtre, 11, Lausanne.
 Montreux, Gervex, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE**

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

étranger : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements détent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le paradis des vaches.

Le charmant tableau que nous a dépeint, en teintes locales si fidèles, en souvenirs si vrais, le bon « Père Grise », sous le titre de « En champs », me rappelle un mode de faire paître le bétail, qui ne manque pas de sens pratique, bien qu'il soit généralement peu pratique.

Il est surtout usité et a sa raison d'être dans les fins très étendues, mais très morcelées de la Haute-Gruyère, au pays par excellence de la liberté des vaches ; là où les limites sont lointaines ; rares, les clôtures ; inconnues, les haies de ronces artificielles à pointes aiguës ; un pays idéal, un vrai paradis terrestre pour les ruminants.

— Quel est donc ce mode de faire ? La chaîne, peut-être ?

— La chaîne ! allons donc ! pour des vaches de Gruyère ! La chaîne, qui mesure parcimonieusement la pâture ! La chaîne, qui fait tourner Brunette et Noiraud autour du poteau tyrannique, qui les retient comme des esclaves autour de la meule ! Oh la maudite chaîne qui vous arrête une vache juste à l'instant où elle allait tondre et savourer la meilleure touffe d'herbe ! qui l'oblige, au bout d'un moment, à raboter un pré comme si on y avait passé la varlope, pour se mettre quelque chose sous la dent.

— Eh bien, si ce n'est ni le parage, ni la chaîne, c'est peut-être l'herbe abondante des gîtes, après la descente des pentes roussies et râpées des montagnes ?

— Mieux que cela ! Voyez-vous, dans cette vaste plaine de Grandvillard, dans cette large vallée de Villars-sous-Mont, dans ces fins sans fin d'Albeuve, ces nombreux troupeaux paissant ? Entendez-vous le joyeux carillon de l'écho champêtre, qui a tiré son grand jeu ? A qui ce riche troupeau ? — A tous et à chacun. Toutes les vaches du village broutent ensemble le repas savoureux et abondant des prés, sous la surveillance de trois ou quatre gardiens.

Là, toutes les bêtes sont sœurs ; point de favoritisme. C'est le communisme le mieux entendu, le socialisme le plus large. La table est mise pour tout le monde.

Plus de gras pâturages réservés, lot privilégié de quelques aristocratiques vaches ; plus de bâton noueux s'abattant sans pitié sur les côtes de la trop friande Mayeintze, si bien installée au milieu d'un pré vierge encore des traces d'un troupeau ; plus de haie importune barrant le passage ; plus de ces ennuyeux rappels : *Ha ! ha ! vali vè té ! Pindzon* (*ha ! ha ! vas-y voir là, Pindzon*) qui vous déchirent l'oreille et vous font secouer la tête. La plaine est à vous, entière et libre, oh ! mes belles bêtes ; errez-y et y gambadez à cœur joie ; gonflez à l'envi vos mamelles du blanc nectar, jusqu'au moment où votre maître et seigneur viendra vous chercher pour la traite.

Je vous le disais bien : c'est le pays classique de la liberté et de l'abondance pour les vaches.

— Mais, et le compte de répartition par doit et arroir ? me direz-vous.

— C'est bien simple. Voici : Chaque pièce de terre a été taxée d'avance, par une commission d'experts, à 60, 70 centimes, par exemple, par jour et par bête, suivant la qualité et la quantité du repas. Telle pièce a nourri x vaches pendant x jours : valeur totale = tant. Et ainsi de suite pour chaque lot. Total gé-néral = tant. Moyenne par jour et par bête = x .

Il reste à faire le compte de chaque propriétaire de terrain et de bétail. Par exemple Collin Cola à fourni pour 16 francs de pâture et a mis 4 vaches à 50 centimes, pendant 10 jours, total, 20 francs ; il redoit à la masse 4 francs. Par contre, Taunon à la Fedyetta, qui avait à son actif pour 20 francs de repas, n'a mis que 3 bêtes pendant 10 jours, à 50 centimes ; il lui revient 5 francs.

Ainsi, les comptes bien établis du consortium doivent nécessairement se balancer.

Ne trouves-tu pas, ami *Conteur*, que ce mode de faire a son bon côté ; économie de temps, de clôtures ; plus de récriminations contre les gardiens, parfois trop négligents ?

C'est ainsi, dans la verte Gruyère.

LOLET.

Pas de façons ! — Aux faiseurs de compliments et de cérémonies, dont la famille est grande en ce monde, le vieux colonel T. avait habitude de dire, en les interrompant : « Abrégez, abrégez, la vie est courte ! »

Les derniers Peaux-Rouges. — Le petit Charli voit, l'autre jour, à la vitre d'un kiosque de journaux, une illustration représentant une famille d'Indiens Sioux et, au-dessous, la légende : « Les derniers Peaux-Rouges ».

— Ecoute, m'man, dit-il en rentrant à la maison, sais-tu ? Y a bientôt plus de Peaux-Rouges. J'ai vu la gravure au tiosque... Y sont plus que quinze.

Jacques la Pive.

Nous recevons la lettre suivante :

Les Buchilles, le 17 octobre 1904.

Messieurs Monnet et Favrat,

Je suis fâché contre vous au sujet de l'article que vous insérez dans votre journal du 17 septembre 1904. L'histoire que vous publiez sous le titre *Le bouc* renferme un nom qui me vise particulièrement. Vous racontez les mésaventures de ces malheureux soldats qui ont été toute une journée dans la plus grande misère et dites qu'un d'eux s'appelait Jacques Manloup, du Chalet-des-Buchilles, surnommé Jacques la Pive à cause de la forme de son nez, et qui était continuellement de mauvaise humeur à cause du mauvais ravitaillement de la troupe. Je viens porter à votre connaissance que je suis soldat, que j'habite le Chalet-des-Buchilles, que mon nez a une forme plus grosse que je ne voudrais et que par conséquent j'ai été tout de suite désigné par l'opinion publique pour le citoyen que vous nommez Jacques la Pive.

Je suis un brave et loyal agriculteur, et je ne puis sortir sans entendre prononcer Jacques la Pive

ici, Jacques la Pive là, Jacques la Pive là-bas, salut, Jacques la Pive !

Vous pensez bien que je suis très fâché de porter jusque dans la tombe un sobriquet aussi comique, mais aussi plat et aussi ridicule, qui signifie d'être un peu dadou, et je viens par la présente vous réclamer une indemnité.

Je pense bien quand vous avez écrit cette histoire de ces malheureux soldats, que vous n'aviez pas l'intention de froisser personne ; malheureusement, par une coïncidence fatale, je suis la première victime. A ma place, seriez-vous content d'être affublé d'un nom pareil ? par exemple si on vous disait Caca-Dzanthes ?

Quelle indemnité faut-il vous réclamer ? 100 fr. serait peu. Je vous laisse le soin de fixer le prix. Les grosses sommes seront les bienvenues.

JULES BORGEAUD,
au Chalet-des-Buchilles,
rière le Mont, sur Lausanne.

* * *

Nous nous sommes demandé en lisant ces lignes si elles n'émanaient pas de quelque mystificateur. Existe-t-il un M. Jules Borgeaud au Chalet-des-Buchilles, et ce M. Jules Borgeaud est-il bien le signataire de la missive ?

Pour être au clair, nous avons été nous renseigner là-haut. Cela nous a valu une promenade charmante à travers des prairies animées par les troupeaux de vaches et dans des sapinières où des hêtres roux mettent ça et là leurs taches d'or. Le Chalet-des-Buchilles est une ferme perdue dans la forêt, au-dessus d'une roide côte herbeuse. D'Epalinges on y arrive par un sentier qui franchit le Flon sur une passerelle rustique formée de trois ou quatre minces poutrelles non équarries. Nous fûmes reçus par une jeune mère de famille.

— Jules Borgeaud ? Oui, c'est bien ici qu'il reste, nous dit-elle. C'est mon beau-frère. Mais pour le voir aujourd'hui, il vous faudrait aller du côté du Chalet-Boverat, où il y a une coupe de bois.

Le temps nous manquait pour pousser aussi loin. Et puis nous pouvions fort bien commencer notre petite enquête en l'absence même de M. Jules Borgeaud. Tirant de notre poche la lettre ci-dessus :

— Reconnaissez-vous, madame, cette signature ?

— C'est bien le nom de mon beau-frère... Jules Borgeaud, au Chalet-des-Buchilles... Oui, oui, c'est bien lui.

— Mais croyez-vous que ce soit aussi son écriture ?

— Oh ! alors, non : mon beau-frère écrit bien mieux que ça !

— Vous n'avez pas entendu dire qu'il ait écrit ou fait écrire au *Conteur*, à propos d'une histoire de bouc et de militaires ?

— Non, monsieur... Il en aurait causé avec son frère, mon mari, et je l'aurais bien su, parce que mon mari me dit tout.

— Et votre mari, il n'y a pas moyen de le voir ?

— Il est à la charrue, de l'autre côté de la forêt. Si monsieur veut m'accompagner, je lui montrerai l'endroit. Mais il faut que je

prenne les enfants avec moi, car il n'y a personne ici, en ce moment, pour les garder.

Nous nous mettons en route avec la bonne petite maman et deux bébés adorables joufflus, qu'elle voit dans une « poussette ». A la croisée du chemin qui mène aux Planches-du-Mont et du sentier des Montenailles à la Fontaine-des-Meules, Mme Borgeaud nous fait voir, à près d'un kilomètre de distance, quelque chose qui se meut sur la colline du Chalet-de-la-Ville.

— Tenez ! le voici... Et maintenant je me sauve.

Un peintre eût contemplé avec amour le tableau vers lequel nous nous acheminions : deux grands bœufs à la robe claire, attelés à une charrette et se détachant vigoureusement sur le fond brun des sillon ; un laboureur jeune et alerte dirigeant l'attelage avec autant d'élegance que de souplesse ; au bout du champ, une haie aux rameaux cuivrés, puis le ciel bleu. C'était tout ; mais, dans la douce lumière de cet après-midi d'automne, cela vous prenait par sa pénétrante poésie.

En nous voyant arriver, M. Borgeaud, frère de Jules, arrête ses bœufs et nous dévisagea d'un clair regard qui devint rieur quand nous eûmes dit ce qui nous amenaient. Et très franchement :

— La lettre au *Conteur*? C'est de mon frère, en effet... Il a le temps d'écrire, lui, vous comprenez, il n'est pas marié...

— Et l'historiette du Bouc lui a vraiment attiré quelques brocards ?

— Oui, monsieur, deux ou trois de ses amis se sont mis à le couillonner un peu.

— Alors il lui faut une indemnité ? Et la plus forte sera la bienvenue, comme il le dit dans sa lettre ?

— Cela, répond notre interlocuteur, en riant aux éclats, c'est seulement pour la rigolade.

Sur cette déclaration, nous prenons congé du gai laboureur, en attendant de faire la connaissance de M. Jules, ou tout au moins de son nez.

Ainsi, nous pouvions nous rassurer. Nous n'allions pas avoir un procès sur les bras, comme certains romanciers ignorant que le nom de tel de leurs personnages était porté par de braves gens en chair et en os. Toutefois, les lettres demeurant, nous avons tenu à soumettre celle de M. Jules à un juriste en renom, et voici ce qu'il nous a dit :

« Votre homme au nez en pive s'appelle Jacques et votre correspondant Jules. Ce dernier n'est donc pas visé et ne saurait prétendre à des dommages-intérêts. Eussiez-vous, au reste, employé le nom de Jules la Pive, que vous ne lui devriez pas un sou ; car dire d'un homme qu'il a le nez un peu fort, ce n'est ni l'injurier, ni le vouer au mépris de ses semblables : jamais grand nez ne dépara beau visage. »

Fort de notre droit, nous pourrions ainsi envoyer poliment notre correspondant se promener, mais le ton de sa lettre, autant que les impressions remportées de notre promenade, nous donne à croire qu'il est, comme son frère, un bon Vaudois aimant à rire ; aussi lui offrons-nous de grand cœur de partager, quand il lui plaira, une bouteille qui, sans trop nous vanter, ne sera pas du vin de pives.

V. F.

* * *

P.-S. — Depuis que ces lignes sont écrites, notre correspondant est venu nous présenter son appendice nasal. Vraiment, il le calomniait. C'est un bon diable de nez, ni gros ni petit, qu'on ne saurait comparer à une pomme de terre et encore moins à une pive. Ceux donc qui se permettent d'appeler « Jacques-la-Pive » son possesseur, font preuve non

seulement d'une rare impolitesse, mais encore d'un manque absolu du sens de l'observation.

La livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Un grand philosophe religieux du XIX^e siècle. Pierre Leroux, par Paul Stauffer. — Ames cévenoles. Roman, par J. Hudry-Menos. (Sixième partie). — Marguerite d'Autriche et l'église de Brou, par Fanny Byse. (Seconde et dernière partie.) — L'amie d'un peuple, par Albert Schinz. — Jean-Jacques Rousseau jugé par Grétry, par Hippolyte Buffenoir. — Pitié de femme. Roman, par Manuel Gouzy. (Quatrième partie.) — Le diable et le satanique dans les littératures européennes, par Michel Delines. (Seconde partie.) — Chroniques parisienne, allemande, anglaise, russe, suisse, scientifique et politique — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle* :
Place de la Louve, 4, Lausanne.

Lé caïons de l'eincoura.

On curé du canton de Fribourg avait dou bios caïons, ion que l'avai zu lo rödzt, po cein que l'avai faillu lai copa la tiuva et l'autro que veniai prau sù de Savoie, rappò que l'avai lo tiu tot na.

Onna né lè dzouvenès dzéins, po fère onna farce, avrirant lo boiton et lè dou caïons fotirant lo camp pè lè tsamps. Mariette, la serveinta, et monsu lo curé se mirant à lè raperisi. Må on ne vellà pas onne istière et apri avai cora la maitî de la né, lè dou l'arrevant à l'hotu sein avai rein vu. Lo curé, tot motset, fa à la serveinta :

— Mariette, Mariette, ai-vo lo Tiu-nâ ?
— Et vo, monsu lo curé, ai-vo la Tiuva-co-pâié ?

DJAN-DANET.

Quel morceau !

Conversation saisie au passage devant le grand portail de la Cathédrale, enfin dégagé des échafaudages qui le masquaient.

— Ma foi, mossieu, c'est bien beau ! Y en a-t-y du monde auto de cette porte. Regardez-voi tous ces petits bout-d'hommes dans ces nichettes. C'est comme à l'arche de Noé ; y a de tout.

— En effet, c'est un bien beau travail.

— Alo, dites-moi, mossieu, — vous êtes de Lausanne, bien sûr ? — est-y vrai qu'on veut aussi remettre un autre clocher su la Cathédrale ?

— Sans doute. Et ce ne sera pas une petite affaire. La nouvelle flèche sera en bronze massif. On a conservé pour cela les canons endommagés lors de l'incendie de l'arsenal de Morges.

— Tonnerre !... une flèche toute en canons ! Ce sera rude beau... Alo, sera-t-elle tout d'une pièce ?

— Tout d'une pièce ! le moule est aux ateliers de M. Duvillard, au Vallon.

— Ouaï?... Croyez-vous qu'y aurait moyen de le voi ?

— Certainement.

— Eh bien, mossieu, y n'est pas dit que je n'y aille pas avant de me rentourner... Tonnerre, quand même, quel morceau ça fera ! !

Fête des vignerons. — Voici, tel qu'il a été arrêté, l'horaire de la Fête des vignerons de 1905. Vendredi 4 et samedi 5 août, représentations. Dimanche 6, repos, concerts et fête vénitienne. Lundi 7 et mardi 8, représentations. Mercredi 9, repos. Jeudi 10 et vendredi 11, représentations.

Le recrutement des figurants marche à souhait. Deux solistes sont engagés déjà, M. et Mme Troyon-Bleski, comme grand-prêtre de Bacchus (ténor) et prêtresse de Palès (soprano).

M. Placide Currat chantera le *Ranz des vaches*, qui lui valut déjà un inoubliable succès à la fête de 1889.

Pensée. — Les beaux parleurs ressemblent aux fausses médailles : quelques jours d'usage en font disparaître tout le brillant.

Deux avis. — « Terrains à bâtir de grandeurs différentes ainsi que les prix dont un très grand en un mas, eau sur la propriété.

» S'adr., etc. »

* * *

« On demande chez Louis P***, à B***, un vacher pour soigner et traire six vaches et une bonne domestique à la même adresse. »

Un de nos faibles.

Chez nous, c'est intéresser tout le monde de parler sociétés de chant ou instrumentale. Qui donc ne fait partie, sinon comme exécutant, du moins à titre de membre honoraire ou passif, de quelque société de ce genre ?

* * *

L'observateur est rapidement frappé de la disproportion énorme qui existe parfois entre le degré moyen de culture musicale et le pullulement des sociétés chorales et instrumentales.

C'est ainsi que commence un article publié dans la *Semaine littéraire* du 22 courant. Cet article a pour titre, « Sociétés musicales », pour auteur, C. Sharp.

A défaut d'une reproduction intégrale du dit article, qui ne nous est pas permise, en voici quelques extraits intéressants, dans lesquels, il faut le reconnaître, il y a bien du vrai.

M. C. Sharp constate tout d'abord les grandes difficultés qu'il y a, dans nos villes suisses, particulièrement, à créer et à entretenir des « chœurs mixtes ». Et ce sont des difficultés de recrutement, plus encore que des difficultés financières. On trouve toujours bonne volonté et fidélité du côté des dames ; il n'en est pas du tout de même du côté des messieurs.

Le grand obstacle, il faut bien le dire, c'est le chœur d'hommes. Le chœur d'hommes fait au chœur mixte une concurrence mortelle ; il absorbe tout ce qui, dans une localité, serait susceptible de fournir au chœur mixte ses meilleurs éléments.

Ici, M. Sharp énumère les diverses raisons, futile, presque toujours, qui détournent les hommes des sociétés de « chœur mixte ».

Seuls, pourtant, les chœurs mixtes pourraient prétendre à exercer une influence éducatrice et bienfaisante sur le développement artistique du pays... Le chœur mixte est en effet lui-même un fruit de la culture artistique et présuppose l'existence d'un noyau de gens déjà suffisamment cultivés pour s'intéresser à un art supérieur.

* * *

M. Sharp continue :

En abordant les harmonies, les fanfares, les chorals d'hommes, nous quittons le domaine de la musique pour entrer dans un ordre de considérations qui n'ont avec l'art que les rapports les plus lointains.

Le premier objet d'un corps de musique est d'avoir un uniforme ; le second est d'obtenir une subvention municipale qui lui donne une situation officielle et assure sa participation aux grandes cérémonies civiques ; le troisième est de prendre part à des concours.

Selon M. Sharp, le but le plus clair des concours est d'apprendre à ceux qui y participent, la géographie, en les faisant voyager à prix réduits.

Suivons :

Qu'une musique militaire soit indispensable dans toute agglomération de quelque importance, pour rehausser l'éclat des cortèges, cérémonies et grandes manifestations en plein air, nul n'en discviendra ; mais lorsque dans une même ville exis-